

Solution de prévoyance 1e PAT-BVG



Préambule

Avec la nouvelle solution de prévoyance 1e, les personnes assurées dans la caisse de prévoyance PAT-BVG ont maintenant trois plans de prévoyance et quatre stratégies de placement au choix. Le PAT-BVG se réjouit d'une collaboration avec la Credit Suisse Fondation Collective 1e et de pouvoir proposer une solution attractive auprès de la quelle flexibilité et individualité se trouvent au centre.

Qu'est-ce que c'est une solution de prévoyance 1e?

Dans les plans 1e les personnes assurées peuvent choisir eux-mêmes comme leurs avoirs de vieillesse à partir d'un salaire de CHF 127'980 sont investis. Pour ce faire, ils peuvent choisir entre quatre stratégies avec des capacités de risque et de rendement différents.

Credit Suisse Fondation Collective 1e

La Credit Suisse Fondation Collective 1e est régie par les dispositions applicables de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). La Credit Suisse

Fondation Collective 1e est soumise à la surveillance de l'autorité

de surveillance LPP et des fondations de la Suisse centrale (ZBSA).

L'institution de prévoyance PAT-BVG

La caisse de prévoyance de PAT-BVG permet à ses assurés de s'adjoindre à la Credit Suisse Fondation Collective 1e.

Qui peut s'adjoindre?

- Personnes exerçant une activité indépendante sans personnel, qui sont membre d'une association professionnelle affiliée au PAT-BVG
- Personnes exerçant une activité indépendante avec personnel, qui sont actives dans le domaine médical ou paramédical
- Entités légales dans le domaine médical ou paramédical
- Des clients qui ne sont pas assurés dans leur base auprès de PAT-BVG peuvent aussi s'adjoindre s'ils remplissent les critères précités.

Credit Suisse Fondation Collective 1e

Domicile	Schwyz
Création	2018
IDE	CHE-469.254.883
Surveillance	Surveillance de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de la Suisse centrale (ZBSA)
Administration	Swiss Life Pension Services SA
Banque dépositaire	Credit Suisse (Suisse) SA
Réviseurs	KPMG
Experts	Prevanto SA
Assurance risques	Swiss Life SA

Plan de prévoyance PAT-BVG

	Plan Mini	Plan Midi	Plan Maxi
Salaire assuré			
Seuil d'entrée	Min. CHF 127'980	Min. CHF 127'980	Min. CHF 127'980
Déduction de coordination	Min. CHF 127'980	Min. CHF 127'980	Min. CHF 127'980
Contributions d'épargne en % du salaire assuré			
Employeur	12.5%	12.5%	12.5%
Salarié	5.5%	9.5%	12.5%
Total	18.0%	21.5%	25.0%
Prestations de risque en % du salaire assuré			
Rente d'invalidité	40%	50%	60%
Rente de conjoint / partenaire	24%	30%	36%
Rente d'orphelin	8%	10%	12%
Capital-décès ¹	Pas assuré	100%	200%

¹ En cas de décès les avoir de prévoyance sont versés en addition

Trois plans de choix

Le plan de prévoyance PAT-BVG prévoit trois variantes qui peuvent être choisis une fois par an par les assurés. Tous les assurés bénéficient en outre d'une extension de la couverture d'assurance pour la rente de conjoint en cas de décès. Le droit aux prestations d'invalidité et de survivants, il existe également indépendamment du fait que l'invalidité ou le décès à la suite d'une maladie ou d'un accident.

Avantages pour les entreprises

- Pas de risque d'assainissement parce que dans le cas des solutions 1e une sous-couverture de la fondation n'est pas possible
- Prévoyance complémentaire moderne avec une grande flexibilité
- Conseil systématique des salaires

Avantages pour les employées

- Choix individuelle de la stratégie de placement
- Pas de redistribution défavorable
- Participation à l'évolution des marchés financiers

Rachats volontaires

Dans la solution de prévoyance 1e les assurées peuvent aussi faire des rachats volontaires qui sont déductibles des impôts.

Départ à la retraite

Au départ à la retraite l'avoir de vieillesse 1e est versé en forme de capital.

Choix entre quatre stratégies de placement

La caisse de prévoyance PAT-BVG propose à ses assurés une sélection de quatre stratégies de placement. La stratégie à faible risque s'oriente sur les dispositions légales de l'art. 53 OPP 2 et investit uniquement dans des créances avec une bonne solvabilité en francs suisses. De plus, les assurés ont trois stratégies additionnelles avec différentes parts d'actions, d'obligations, d'immobilier et les placements alternatifs à disposition.

Investir comme une caisse de pension

La stratégie de PAT-BVG permet aux assurés le choix d'un placement orienté vers la stratégie de placement de l'institution de prévoyance PAT-BVG. Par exemple, si PAT-BVG modifie leur quote-part d'actions, la quote-part des actions dans la stratégie de placement 1e est adaptée automatiquement.

La stratégie PAT-BVG Défensif s'adresse aux assurés avec un faible appétit de risque et vise à fournir une quote-part d'actions de 25%. La stratégie PAT-BVG Maxi dispose d'une quote-part d'actions de 55% et s'adresse ainsi aux investisseurs disposant d'un horizon de placement à long terme avec une plus grande tolérance au risque.

Changement de stratégie

Les assurés de la Credit Suisse Fondation Collective 1e peuvent changer la stratégie de placement une fois par mois pour le début du mois suivant.

Online portal pour les assurées

Les assurés ont accès aux informations les plus importantes de leurs plans de prévoyance à tout moment:

- Aperçu de la stratégie de placement personnelle avec un journal de transactions détaillé
- Changement de stratégie online
- Informations sur des rachats volontaires et sur les cotisations d'encouragement à la propriété

Stratégies de placement

Plan de prévoyance PAT-BVG

Stratégie à faible risque

Quote-part d'actions¹: 0%
Coûts (TER ex-ante)²: 0,15%



■ Liquidité
■ Obligations

Univers d'investissement⁴

CSF Low Risk Strategy CHF E
(CH0436634775)

Stratégie PAT-BVG Défensif

Quote-part d'actions¹: 20%
Coûts (TER ex-ante)²: 0,75%



■ Liquidité
■ Obligations
■ Actions
■ Immobilier
■ Alternatifs

Univers d'investissement⁴

PSS Umbrella - PAT-BVG Strategy
Fund V2 CHF (CH0471316999)
CSIF (CH) Bond Switzerland AAA-BBB
Blue QB (CH0482006191)

Stratégie PAT-BVG Standard

Quote-part d'actions¹: 40%
Coûts (TER ex-ante)²: 1,00%



■ Liquidité
■ Obligations
■ Actions
■ Immobilier
■ Alternatifs

Univers d'investissement⁴

PSS Umbrella - PAT-BVG Strategy
Fund V2 CHF (CH0471316999)

Stratégie PAT-BVG Maxi³

Quote-part d'actions¹: 60%
Coûts (TER ex-ante)²: 0,85%



■ Liquidité
■ Obligations
■ Actions
■ Immobilier
■ Alternatifs

Univers d'investissement⁴

PSS Umbrella - PAT-BVG Strategy
Fund V2 CHF (CH0471316999)
CSIF (CH) III Equity World ex CH Blue
Pension Fund QB (CH0100461422)
CSIF (CH) Equity Switzerland Total
Market Blue QB (CH0348228609)

¹ Il s'agit ici de valeurs indicatives, les quels selon la situation du marché dans le cadre des marges définies dans les directives de placement peuvent varier.

² Les fortunes mixtes proposées sont des structures de fonds de fonds. En conséquence, outre les coûts du fonds de fonds (groupe de placement Mixta), les coûts mixtes des fonds cibles sont intégrés dans le calcul du TER. La composition de la fortune mixte peut aussi évoluer avec le temps, de sorte que le TER est soumis à certaines fluctuations. Le TER actuellement indiqué ne peut donc pas être garanti.

³ Quote-part actions selon OPP 2 dépassée.

⁴ Les objectifs de placement, les risques, les coûts et les charges des produits ainsi que des informations sur les produits se trouvent dans le prospectus des fonds (ou dans le document d'offre). Le prospectus ou le document doit être lu avant d'un investissement effective.

Perte potentielle de la fortune de prévoyance 1e

La personne assurée peut subir une perte dans certaines circonstances. Grâce à la répartition des risques entre de nombreux placements collectifs et les sous-jacents qu'ils contiennent, la probabilité d'une perte totale est minime.

Risque de gestion de portefeuille

Les gestionnaires de portefeuille des groupes de placement CSF/CSF 2 sélectionnent les placements collectifs et déterminent leur pondération dans le cadre des marges de variation définies. De telles décisions peuvent également entraîner des pertes.

Risque de change

Les placements (à l'exception du CSF Low-Risk Strategy CHF) investissent également dans des monnaies étrangères. Les fluctuations des taux de change qui y sont liées peuvent diminuer la valeur des droits.

Risque de liquidité

En principe, les droits des groupes de placement CSF/CSF 2 pour les plans de prévoyance 1e peuvent être souscrits et revendus quotidiennement. Dans des circonstances exceptionnelles la gérance CSF/CSF 2 peut échelonner dans le temps le rachat de droits de participation

ou différer le rachat. Pour des raisons importantes, en particulier si les placements ne peuvent être vendus qu'à perte ou en cas de manque de liquidité, il est possible de différer à nouveau le rachat ou d'examiner d'autres options.

Risques liés aux placements alternatifs

Les risques de ces placements sont notamment dus au recours massif aux ventes découvertes, aux produits dérivés et aux fonds de tiers ainsi qu'à l'horizon de placement qui est à long terme.

Autres risques

L'investisseur peut être exposé à d'autres risques, par exemple au risque de contrepartie/au risque d'émetteur et à des risques lors du recours à des produits dérivés ainsi que lors de placements dans les pays émergents ou sur le marché immobilier.

Vente de placements lors d'une sortie de la Credit Suisse Fondation Collective 1e

Lors de la sortie de la Credit Suisse Fondation Collective 1e les placements doivent être vendus. Il peut en résulter des pertes dues à la situation de marché qui prévaut au moment de la vente. Dans quelques situations, le moment de la sortie de la Credit Suisse Fondation

Collective 1e ne peut pas être choisit librement, en particulier:

- lorsque le contrat d'adhésion est résilié, que ce soit de la part de l'employeur ou de Credit Suisse Fondation Collective 1e
- à la fin d'un contrat de travail
- en cas de retraite
- en cas de décès



Contacte

Personalvorsorgestiftung der Ärzte
und Tierärzte PAT-BVG
Oberer Graben 37
9001 St. Gallen
+41 71 228 13 77
1e@pat-bvg.ch



Contacte

Credit Suisse (Suisse) SA
Pension Solutions SUSF
Case postale
8070 Zurich
+41 44 334 88 57
pension.solutions@credit-suisse.com

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après "CS") avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et, dans la mesure où la loi le permet, il décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Le capital de placement en obligations peut diminuer en fonction du prix de vente, du cours de bourse ou des fluctuations des montants de remboursement. Il faut donc faire preuve de prudence face à de tels instruments de placement. En outre, les monnaies étrangères sont exposées au risque de dépréciation par rapport à la monnaie de référence de l'investisseur. Les actions sont soumises aux lois du marché et donc sujettes à des fluctuations de valeur qui ne sont pas complètement prévisibles. Les principaux risques associés aux placements immobiliers incluent la liquidité limitée du marché immobilier, l'évolution des taux d'intérêt hypothécaires, l'évaluation subjective des immeubles, les risques intrinsèques liés à la construction d'immeubles et les risques environnementaux (p. ex. terrains contaminés). Credit Suisse Fondation de placement, Zurich, est l'émetteur et le gestionnaire des produits CSF. Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich, est la banque dépositaire. Les statuts, les réglementations et les directives de placement ainsi que les derniers rapports annuels et fact sheets peuvent être obtenus gratuitement auprès de Credit Suisse Fondation de placement. Seuls les fonds de pension domiciliés en Suisse qui ne sont pas soumis à l'impôt sont autorisés comme investisseurs directs. L'émetteur et le gestionnaire des produits CSF 2 est Credit Suisse Fondation de placement, 2e pilier, Zurich. La banque dépositaire est Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich. Les statuts, les réglementations et les directives de placement ainsi que les derniers rapports annuels et fact sheets peuvent être obtenus gratuitement auprès de Credit Suisse Fondation de placement, 2e pilier. Cette fondation n'est ouverte qu'à un groupe restreint d'institutions de prévoyance exonérées d'impôt domiciliées en Suisse (article 3 des statuts). PSS Umbrella - PAT-BVG Strategy Fund, CSIF (CH) III Equity World ex CH Blue, CSIF (CH) Equity Switzerland Total Market Blue und CSIF (CH) Bond Switzerland AAA-BBB Blue: Ces fonds sont domiciliés et enregistrés en Suisse. La direction du fonds est assurée par Credit Suisse Funds AG, Zurich. La banque dépositaire est Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich. Le prospectus, le prospectus simplifié et/ou les informations clés pour l'investisseur et les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la direction du fonds ou de toute succursale de la Credit Suisse (Suisse) SA en Suisse.